

CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL FESTIF

TENTES DE RÉCEPTION



REGLEMENT		EMPRUNTEUR :
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : 8 x 4 m (32 m2) • Module 2 : 8 x 8 m (64 m2) • Module 3 : 8 x 12 m (96 m2) • Module 4 : 8 x 16 m (128 m2) • Module 5 : 8 x 20 m (160 m2) 	Module retenu :
Secteur d'utilisation	Les tentes ne peuvent être utilisées que sur le canton de CAPTIEUX	Lieu d'utilisation :
Emprunteurs	Communes, associations et particuliers du canton de CAPTIEUX. <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité pour la fête locale des communes, 1 fois par an. • Priorité des associations sur les particuliers. 	Coordonnées de l'emprunteur :
Stockage	Les tentes sont stockées.....	
Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation par la signature de la présente convention.	Réservé le : Date d'utilisation :
Transport	Assuré par la commune Une participation financière sera exigée (tarif ci-contre)	Transport sur la commune <input type="checkbox"/> Forfait de 30€ Transport hors commune <input type="checkbox"/> 1.50€/km x..... =
Chargement et déchargement	Assuré par : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 et 2 : 4 bénévoles • Module 3 : 5 bénévoles • Module 4 et 5 : 7 bénévoles Fournis par l'emprunteur et en présence du responsable désigné par la Mairie du lieu de la manifestation.	Jour et heure de retrait : Jour et heure de remise :

Montage et démontage	Mêmes conditions que le chargement et déchargement.	Jour de montage : Jour de démontage :																		
Défaut de bénévoles	Dans le cas où le nombre de bénévoles requis lors des opérations de chargement, montage, démontage et déchargement ne serait pas respecté, une facturation du personnel fourni s'ajoutera à la présente convention à hauteur de 50 € /heure.	Nombre de personnes (personnel technique) : Soitpers. x 50 € xh =																		
Assurance	L'emprunteur devra fournir, avant utilisation, une attestation d'assurance responsabilité civile. La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur.	Attestation remise le : Compagnie :																		
Prix de location	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Module</th> <th>Associations</th> <th>Particuliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>25 €</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>51 €</td> <td>160 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>77 €</td> <td>240 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>102 €</td> <td>320 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>128 €</td> <td>400 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces tarifs s'entendent sans la location des tables et des chaises.</p>	Module	Associations	Particuliers	1	25 €	80 €	2	51 €	160 €	3	77 €	240 €	4	102 €	320 €	5	128 €	400 €	L'emprunteur à versé : Le : Mode de paiement : Transport :1,50 €/ km x.....=
Module	Associations	Particuliers																		
1	25 €	80 €																		
2	51 €	160 €																		
3	77 €	240 €																		
4	102 €	320 €																		
5	128 €	400 €																		
Nettoyage	L'emprunteur devra nettoyer les tentes avant restitution. La bâche ne doit pas être pliée mouillée.																			
Caution	Une caution de 400 € sera demandée avant utilisation. En cas de dégradation ou de disparition de matériel, le Maire garde le droit de conserver tout ou partie de celle-ci.	Caution versée le : Caution restituée le : Retenue de : € en raison des observations ci-dessous.																		
Contrôle	Une vérification du matériel sera effectuée lors de la prise du matériel et à chaque restitution. En cas de dégradations supérieures à la caution, l'utilisateur est responsable financièrement.	Contrôle retrait le : Contrôle remise le : Observations :																		

Fait àle

Bon pour accord.

Bon pour accord.

L'emprunteur :

Le Maire :